

pour ce pays de dire qu'il peut fixer à son gré le prix des matières premières des autres pays. Un tel principe contrevient à l'éthique du commerce international et viole l'esprit du Sommet de Québec, car il bat en brèche toutes les règles que nous avons observées dans nos rapports commerciaux avec les États-Unis jusqu'ici.

A moins que le gouvernement ne fasse preuve, pour une fois, de fermeté avec les États-Unis en leur disant très clairement que la coupe déborde, ce genre de précédent s'appliquera au soufre, à la potasse et aux autres produits forestiers, au point de menacer l'existence même de tout notre secteur extractif. Le bois d'oeuvre n'est qu'un début. Les Américains savent maintenant que le gouvernement est aux abois puisqu'il a cédé bien souvent devant eux.

La première mise au point à faire et la réaction initiale du gouvernement et de tous les Canadiens sont de leur signifier que nous n'accepterons pas cette décision, que non seulement nous les attaquerons devant leurs propres tribunaux, mais que nous porterons cette cause devant cette tribune internationale...

Des voix: Nous l'avons déjà fait.

M. Axworthy: ... qu'ils ont minée et affaiblie jusqu'ici par leurs agissements. Ils ont sapé le processus international. Jusqu'ici, ils ont compromis, à coup de tergiversations et d'atermoiements, notre position aux négociations du GATT. Nous ne devons pas déposer les armes pour autant. Par ailleurs, nous demandons maintenant, avant que toute autre décision ne soit prise, qu'un débat en règle ait lieu à la Chambre pour connaître exactement les intentions du gouvernement, pour empêcher de prendre des décisions en secret et pour que tous les Canadiens et tous les députés puissent faire connaître leur point de vue sur ce qu'ils considèrent comme la meilleure politique commerciale pour notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, il y a 20 000 emplois au Canada qui sont menacés par cette décision. C'est quelque chose qui frappe les gens, les localités, l'avenir de petites entreprises et le tissu même de notre société, surtout en Colombie-Britannique.

[Français]

C'est une décision qui est très difficile pour tout le pays, une décision qui est difficile pour le Québec, difficile pour l'Ontario et difficile pour les autres provinces.

[Traduction]

Je dois dire que c'est une chose que, personnellement, je craignais beaucoup lorsque le comité des finances du Sénat a pris sa décision au printemps dernier. Les députés se rappelleront peut-être que j'avais prédit, à l'époque, que nous serions frappés d'abord de droits de 15 à 20 p. 100 sur notre bois d'oeuvre. Il est préférable que ce soit 15 p. 100 plutôt que 20 p. 100. Comme la ministre le disait, ce n'est qu'une décision préliminaire. C'est vrai, mais il ne faut pas oublier que la décision finale peut aussi bien être plus élevée que plus basse.

Je pense que tous les députés éprouvent du regret, de la tristesse. Ils ont l'impression d'avoir été mal traités par le système américain. Celui-ci ne permettait même pas d'évaluer les subventions que reçoivent les producteurs américains et de les

Impôt sur le revenu—Loi

comparer à celles qui, d'après eux, sont accordées à nos producteurs. Je pense parler au nom de tous lorsque je dis que cette façon de procéder est tout simplement inacceptable. En ce qui concerne l'attitude de notre gouvernement, je dois dire qu'il y a eu une série de faux pas, d'erreurs, de volte-face ridicules qui nous ont beaucoup nui et qui, je le crains, continueront à nous nuire à l'avenir. Par exemple, nous avons enfin entendu la ministre nous dire aujourd'hui que nous allions combattre cette décision de toutes nos forces et que les droits de coupe ne constituent pas une subvention aux producteurs canadiens, cela deux semaines après qu'elle eut pris publiquement à ce sujet une position différente qui nous a fait un tort considérable.

• (1550)

Il faut considérer également cette tentative bizarre et ridicule de justifier nos négociations sur le libre-échange avec les États-Unis au moyen de cette catastrophe vers laquelle elles nous ont à nouveau conduits. Au comité spécial, on nous avait garanti que ces négociations nous mettraient à l'abri de toute mesure de représailles américaine. Néanmoins, nous n'avons essuyé que des revers: les pêches, les bardeaux de cèdre, le bois d'oeuvre et, bientôt, la potasse, le cuivre, voire l'acier. Tout cela s'est produit depuis que le premier ministre (M. Mulroney) nous a dit, en septembre, qu'il nous procurerait le libre-échange, et que nous serions ainsi protégés. On n'a toutefois pas cessé de nous assommer. On vient aujourd'hui de nous donner le coup de grâce en nous imposant un droit tarifaire énorme de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre.

Je tiens à dire, en terminant, que la ministre aurait dû, ainsi que son cabinet l'avait mentionné au début de la semaine, dire aujourd'hui à la Chambre quelles mesures le gouvernement comptait prendre à ce sujet. Or, voici que ce dernier, à son grand déshonneur, va se contenter de discussions.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps dont le député disposait est écoulé. Dois-je comprendre que la séance ne sera pas prolongée de 14 minutes cet après-midi et que nous allons tout simplement poursuivre nos travaux? Y a-t-il consentement unanime à cette fin?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, sans la qualifier de diversion, disons que la déclaration de la ministre du Commerce extérieur (M^{le} Carney) n'a pas surpris bon nombre d'entre nous mais elle nous a sûrement fait oublier la question principale à l'étude d'aujourd'hui, celle du crédit d'impôt pour enfants. J'aimerais discuter brièvement certains